

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Mars 2023 N° 46

PARTICIPEZ AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS !

La commune d'Oberbronn organise un nettoyage de printemps le **samedi 1er avril**. Rendez-vous sur la **place du couvent à 8h30**. Inscrivez-vous en mairie avant le **mardi 28 mars**. Une collation sera offerte à tous les participants.

Veillez vous munir de vos gilets fluorescents

Ensemble, contribuons à préserver notre environnement et faisons de notre commune un endroit propre et agréable à vivre !



IL EST TEMPS DE DIRE AU REVOIR A NOËL : RETIRONS LES DECORATIONS !

Maintenant que les festivités de Noël sont derrière nous, il est temps de retirer les décorations qui ont illuminé nos maisons. Merci à ceux qui ont participé à l'ambiance festive de Noël, et n'oublions pas l'étape importante du rangement des décorations pour bien clôturer cette période.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Lundi 06 mars 2023 Lundi 13 mars Lundi 20 mars Lundi 27 mars Lundi 03 avril	Lundi 06 mars 2023 Lundi 13 mars Lundi 20 mars Lundi 27 mars Lundi 03 avril	Mardi 07 mars 2023 Mardi 14 mars Mardi 21 mars Mardi 28 mars Mardi 04 avril
Collecte sélective	Jeudi 09 mars 2023 Jeudi 23 mars Jeudi 06 avril	Jeudi 09 mars 2023 Jeudi 23 mars Jeudi 06 avril	Vendredi 03 mars 2023 Vendredi 17 mars Vendredi 31 mars

www.oberbronn.fr

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2022 et pris acte des décisions prises par délégation par le Maire, le Conseil municipal a discuté les points suivants :

Autorisation à procéder à des mouvements de crédits

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57, le Conseil autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Fixation d'un droit de place

Le Conseil fixe les droits de place à acquitter par les cirques à 50 € par journée d'occupation.

Attribution d'une subvention

Les Conseillers accordent une subvention exceptionnelle de 500 € à la section des jeunes sapeurs-pompiers de l'UT de Niederbronn.

Annulation de l'acquisition d'un terrain, rue de Niederbronn

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre des négociations menées avec les époux KERN, propriétaires du terrain concerné, et leur refus de signer l'acte de vente en l'état actuel de la situation au regard des activités de l'entreprise GERLING, le Conseil décide d'annuler sa délibération du 4 août 2022 relatives à cette acquisition de terrain.

Personnel saisonnier

Le Conseil municipal crée quatre postes d'adjoints techniques à temps complet (35 heures), à raison de deux postes pour le mois de juillet 2023 et deux postes pour le mois d'août 2023.

Groupe scolaire : Réhabilitation du silo à pellets

Des infiltrations d'eau entraînent régulièrement des dysfonctionnements au niveau de l'alimentation en pellets de la chaufferie du groupe scolaire.

Suite à une première estimation du montant des travaux nécessaires pour remédier à ces infiltrations comparée à celle évaluée pour une reconstruction à neuf, le Conseil adopte la deuxième solution et autorise le Maire à consulter un architecte et lancer un appel d'offres.

Renouvellement des baux de chasse en 2024

En vue du renouvellement des baux de chasse en 2024, les conseillers approuvent la convention à passer avec l'ATIP au titre de la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses. Le coût de cette intervention s'élève à 300 €.

Syndicat intercommunal du CES de Niederbronn-les-Bains

Le Syndicat intercommunal du CES de Niederbronn-les-Bains n'exerçant plus d'activité depuis quelques années, le Conseil approuve sa dissolution.

ETAT-CIVIL : JANVIER 2023 / FEVRIER 2023

Naissances :

18/02 Ariane fille de Madame et Monsieur Blandine et Grégoire DE PARSEVAL



Mariages :

28/01 Monsieur Régis HANDSCHUMACHER et Madame Olga CHIPILYOVA
Domiciliés au 10, rue du Tribunal



Décès :

28/01 Monsieur Charles SCHNEIDER âgé de 96 ans
domiciliée à EHPAD Mère Alphonse Marie 2 rue Principale

06/02 Madame Mariette SCHWARTZ âgée de 85 ans
domiciliée à EHPAD Mère Alphonse Marie 2 rue Principale

17/02 Sœur Raymonda WENTZO âgée de 96 ans
domiciliée à EHPAD Mère Alphonse Marie 2 rue Principale



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MARS (80 ANS ET PLUS)

03/03	86 ans	Sœur Marie-Odile FIX domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale
06/03	84 ans	Madame Catherine DURRENBERGER domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale
06/03	85 ans	Madame Marie-Thérèse DAUSCH domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale
07/03	90 ans	Madame Berthe KUGLER domiciliée au 2, rue de Zinswiller
16/03	86 ans	Monsieur Gilbert MULLER domicilié au 2a, rue de la Wasenbourg
16/03	83 ans	Monsieur Gilbert MATZEN domicilié au 1, rue des Comtes de Stralenheim
18/03	85 ans	Madame Pierrette SWEC domiciliée au 1a, rue du Tribunal
20/03	82 ans	Sœur Marie-Odile MEYER domiciliée au Monastère St Alphonse - 2, rue Principale
24/03	91 ans	Sœur Gilberte GUINARD domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale
24/03	87 ans	Sœur Marie-Thérèse THOMAS domiciliée à la Maison Mère 2, rue Principale
27/03	97 ans	Madame Suzanne WERNER domiciliée au 9, rue de Zinswiller
31/03	84 ans	Madame Agnès STEFFEN domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale

COLLECTE DE PNEUS USAGES DES PARTICULIERS

Les déchets pneumatiques représentent un danger pour l'environnement et la santé publique en cas d'incendie (émissions de gaz toxiques) ou d'abandon dans la nature (refuges pour les moustiques potentiellement porteurs de virus...). Pour rappel, les distributeurs sont dans l'obligation d'accepter les pneus des véhicules de tourisme lors de l'achat de pneus neufs.

Face aux dépôts sauvages, le SMICTOM s'engage afin de donner une solution à l'élimination de vos pneus usagés. Une nouvelle opération de collecte des pneus usagés sera organisée pour les particuliers **le lundi 17 avril 2023**

Déchèteries concernées par l'opération : **Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Sultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth.**

Horaires : de 7h30 à 11h30 et de 13h à 17h

L'inscription sur le site

<https://smictom-nord67.com/formulaire-pneu/>

est obligatoire avant le 6 avril.



INFLUENZA AVIAIRE

Zone de contrôle temporaire étendue à toutes les communes du département

Depuis fin janvier, le virus de l'influenza aviaire a été détecté dans la faune sauvage notamment sur des mouettes rieuses, en différents points de la région Grand Est.

Ce virus, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées.

Le 30 janvier, la découverte du cadavre d'une mouette infectée à Strasbourg (Neudorf) a conduit la préfète du Bas-Rhin à prendre un arrêté visant à prévenir l'apparition de cette maladie dans les élevages et une zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km a été déterminée.

Cette circulation n'étant plus circonscrite à un périmètre restreint et afin d'assurer la meilleure protection des élevages de volailles du département, la préfète du Bas-Rhin a décidé d'étendre la zone contrôle de temporaire à l'ensemble des communes du département. (arrêté préfectoral disponible sur : <https://bit.ly/3lzi3QZ>)

Ainsi, dans toutes les communes, les mesures destinées à protéger les élevages de volailles et d'oiseaux captifs sont obligatoires. Les oiseaux domestiques doivent être mis à l'abri de tout contact avec la faune sauvage, faire l'objet d'une surveillance attentive et des analyses de laboratoire effectuées en cas de mortalité. L'utilisation d'appelants au gibier d'eau et les lâchers de gibier à plumes sont réglementés.



Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez utilement vous référer au site :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>



Règles de sécurité

La préfecture du Bas-Rhin rappelle qu'il est interdit, en tout temps et en tous lieux, de ramasser des oiseaux sauvages vivants ou morts et de les transporter. Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages. Il est rappelé que, pour éviter la diffusion du virus à d'autres oiseaux, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.

Les oiseaux morts ou malades doivent être signalés en mairie pour permettre aux services de l'État d'intervenir.

Durée des mesures

La zone de contrôle temporaire pourra être levée lorsqu'il ne sera plus constaté de nouveau cas dans la faune sauvage et si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations.

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.



RESULTATS DES ANALYSES D'EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Ces analyses ont été effectuées le 09/02/2023 dans le cadre d'un contrôle sanitaire au titre du code de la santé publique.

Conclusion sanitaire :

Eau destinée à la consommation humaine est conforme aux limites de qualité règlementaires pour les paramètres analysés. L'eau est douce, très faiblement minéralisée (conductivité inférieure à 200 $\mu\text{s}/\text{cm}$) et susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...), de dissoudre certains métaux des canalisations.

Le matin ou après quelques jours d'absence, il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. Il est recommandé de vérifier l'absence de canalisations en plomb dans les parties privatives du réseau.

Pour en savoir plus
rendez-vous sur
le site de la commune.



AMITIÉ, SOLIDARITÉ, GÉNÉROSITÉ...
POUR QUE LES AUTRES VIVENT!

Une Rose Un Espoir

Week-end national
29 & 30
Avril 2023



LES MOTARDS VOUS PROPOSENT UNE ROSE CONTRE UN DON
MINIMUM DE 2€ AU PROFIT DE LA LIQUE CONTRE LE CANCER

UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR DES 3 VALLÉES
(Niederbronn - Reichshoffen - Gundershoffen...)

Inscription :
www.uneroseunespoir-3vallees.fr



Renseignements :
Denis : 06 83 39 68 78
Franck : 06 51 06 97 83
contact@uneroseunespoir-3vallees.fr

www.uneroseunespoir.com

ET SI ON ACCUEILLAIT



UN ENFANT CET ÉTÉ ?

Devenez famille de vacances !



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Contact :
afv@federationcaritasalsace.org
06 25 22 34 49 (Bas-Rhin)
06 23 08 69 75 (Haut-Rhin)

caritas-alsace.org

Facebook: Caritas Alsace | Twitter: Alsace Caritas

ATELIER POUR LES + 60 ANS
GRATUIT

Bien-être par la SOPHROLOGIE



Photo : Freepik / Mise en page : J. Doyan - Judo



Par un intervenant spécialisé de l'association Brain Up

À Reichshoffen

Les lundis 6, 13, 20, 27 mars

De 14h à 16h

Service d'accueil périscolaire-Espace Cuirassiers, 4, Rue de la Castine
Inscriptions et renseignements : auprès de Delphine SCHEIBEL -
03.88.05.86.87 ou delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr



Pays de
Niederbronn-
les-Bains
SAVANTARDE DE COCHERIE



La mdph simplifie vos démarches

Remplissez et suivez
vos demandes depuis
chez vous 7j/7 et 24h/24

Rendez-vous sur : mdphenligne.cnsa.fr



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

VIE LOCALE

« LE BIEN-ETRE PAR LA SOPHROLOGIE »

Reichshoffen – Les lundis 6, 13, 20, 27 mars de 14h à 16h

Se sentir bien dans son corps et bien dans sa tête est un facteur de santé protecteur.

La Sophrologie est une méthode douce, simple et accessible à tous, proposant notamment des exercices de respiration, de relâchement corporel et de visualisation.

Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de prévention santé visant à valoriser la notion de bien-être.

En partenariat avec l'association Brain Up, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Niederbronn-les-Bains vous propose de (re)découvrir la sophrologie à travers un programme de 4 séances, intitulé « Le bien-être par la sophrologie ».

Il sera notamment l'occasion d'apprendre à mieux faire face aux situations de stress, à mieux vivre ses émotions, et à valoriser l'estime de soi.

Les 4 séances auront lieu les lundis 6, 13, 20, 27 mars de 14h à 16h au Service d'accueil périscolaire-Espace Cuirassiers, 4, Rue de la Castine, 67110 Reichshoffen.

L'ensemble du programme est gratuit et le nombre de places est limité. Inscrivez-vous vite auprès de Delphine SCHEIBEL au 03.88.05.86.87 ou par mail à l'adresse :

delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr

Ce programme est financé grâce au soutien de la conférence des financeurs d'Alsace.

A propos de :

Brain Up Association est une association loi 1901 qui conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement auprès de tout public (jeune, salarié, retraité). Plus d'infos : www.brainup.fr



En Oberbronn Culture et Patrimoine
28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN
06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

REGLEMENT VIDE GRENIERS

- * Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné de son règlement ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité. PLACES LIMITEES.
- * L'exposant doit apporter lui-même sa table, ses chaises, tonnelle etc.
- * Les stands de boissons et de restauration sont exclus, réservés aux organisateurs.
- * La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria.
- * L'introduction de substance nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- * Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux et toute manifestation bruyante sont interdites.
- * Les animaux doivent être tenus en laisse.
- * L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands ou aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation.
- * Le prix d'un emplacement de 5m est de 10 €.
- * Mise en place de exposants de 06h00 à 08h00.
- * Le placement se fait le jour de la manifestation selon l'ordre d'arrivée. Un refus de l'emplacement attribué entraîne la non-participation à la manifestation.
- * Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-occupation de l'emplacement.
- * Les emplacements non occupés à 08h00 seront redistribués.
- * Chaque exposant est prié de rendre son emplacement dans un état correct au plus tard pour 18h00 sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes.
- * La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- * L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants.
- * Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.
- * La participation au vide greniers revêt d'un caractère exceptionnel.
- * En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certain cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- * En cas de non-respect de ce règlement déposé à l'Association organisatrice, elle sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.
- * En cas d'annulation de la manifestation par l'association organisatrice, les chèques de réservation seront annulés et non encaissés.

Dimanche

14 mai
2023

OBERBRONN
Place du Couvent

10€ l'emplacement de 5 m

Paiement à l'inscription
Véhicule autorisé sur l'emplacement

Buvette et restauration sur place
Stand gâteaux et café au profit de l'école d'Oberbronn

Renseignements et inscriptions

06 88 58 68 17
videgreniers.eocp@gmail.com
<https://www.facebook.com/enOberbronn/>

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique
EOCP – 28 rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN



En Oberbronn Culture et Patrimoine

28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN

06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIERS – 14 mai 2023

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse : N° Voie.....

Code postal : Commune :

Tél : Mail :@.....

N° carte d'identité (**copie recto/verso à joindre**) :

Délivrée le: à

Réserve emplacement(s) de 5 m

Ci-joint un chèque de euros (10€ l'emplacement) à l'ordre de :

Association én Oberbronn Culture et Patrimoine

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usages (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2023 (Article R 321-9 du Code Pénal)

Atteste sur l'honneur que la nature des objets à vendre ou à échanger est régulière et avoir pris connaissance du règlement.

Fait à :

le..... Signature :

NOUVEAU : TAXI POUR TOUS DEVIENT

T!GO

Le service de Transport Intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains

À partir du 27 février 2023

Je réserve mon déplacement

- Sur start.tigo.padam.io
- Sur l'application mobile T!GO
- Au 03 88 05 49 79

À l'heure du départ, je suis prêt(e) à partir et j'attends le conducteur à l'endroit indiqué.

Je me laisse conduire jusqu'à ma destination en toute sécurité.

Tarif par trajet
normal : 3 €
réduit : 1€

EXCLUSIVEMENT SUR RÉSERVATION

Pour plus d'informations : www.ccpaysniederbronn.fr



Pays de Niederbronn-les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMENT RÉSERVER ?



Sur le site internet start.tigo.padam.io

La réservation Internet peut s'effectuer 24h/24 et 7j/7 et jusqu'à 2 heures avant le déplacement (en fonction des créneaux disponibles).



Sur l'application mobile T!GO

L'application est disponible en téléchargement sur les appareils Android (Google Play) et sur les appareils iOS (Apple Store).

La réservation via l'application peut s'effectuer 24h/24 et 7j/7 et jusqu'à 2 heures avant le déplacement (en fonction des créneaux disponibles).



Au 03 88 05 49 79

Le standard d'appel fonctionne de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi. Pour être prise en compte, la réservation par téléphone doit être effectuée la veille de la course avant 17h.

3€

TARIFS

1€

Tarif normal, par trajet et par personne

Tarif réduit, par trajet et par personne

La carte tarif réduit sera délivrée par la Communauté de communes, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'AAH et de l'ASPA.

PAIEMENT

Le paiement peut être effectué soit :

- En ligne via le site internet ou l'application mobile.
- Après du conducteur en espèces. Celui-ci peut exiger que l'appoint soit fait.

Les chèques et cartes bancaires ne sont pas acceptés.

Contact : tigo@ccpaysniederbronn.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES MARS 2023

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION JUSQU'À 8 PERSONNES

ATELIER COLLECTIF GRATUIT

Pensez à emmener vos appareils lors des différents ateliers (si vous en possédez)



CYBERSECURITÉ

LE 7 MARS DE 14H À 16H - Mairie de Gundershoffen

LE PAIEMENT EN LIGNE

LE 21 MARS DE 14H À 16H - Mairie de Gundershoffen

DÉCOUVRIR COMMENT COMMUNIQUER EN VISIO

LE 30 MARS DE 14H À 16H - Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

CYCLES D'ATELIERS SUR LES THÉMATIQUES

LA DÉCOUVERTE D'UN ORDINATEUR, INTERNET ET L'ADMINISTRATION EN LIGNE, GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES

LES MARDIS 17, 24 ET 31 JANVIER DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

LES JEUDIS 2, 9 ET 16 MARS DE 9H30 À 11H30 - Espace Grappelli à Mertzwiller

Pour plus d'informations : www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de Niederbronn-les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Contact : 06 72 29 39 23
nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr

6. & 7. mai 2023

conférence des jeunes pamina protection du climat

eurodistrict pamina

#paminapourleclimat
#paminafürsklima

ateliers :

comportement en ligne (streaming, stockage sur le cloud, shopping, ...)

eau

infos, conditions de participation et pré-inscription :

www.eurodistrict-pamina.eu



VIE LOCALE

PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le
24 mars 2023

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« **Au Bœuf Noir** »

28, rue Principale

Pâques et le 9 Kritelmues

Avec Martine Hetzel, L'herbe folle



PROCHAINES COLLECTES

LE MOULIN 9

42 Av. Foch - 67110 Niederbronn-les-Bains

Le lundi 20 mars de 16h00 à 19h30

SALLE DES FETES

7 rue Principale - 67110 Gumbrechtshoffen

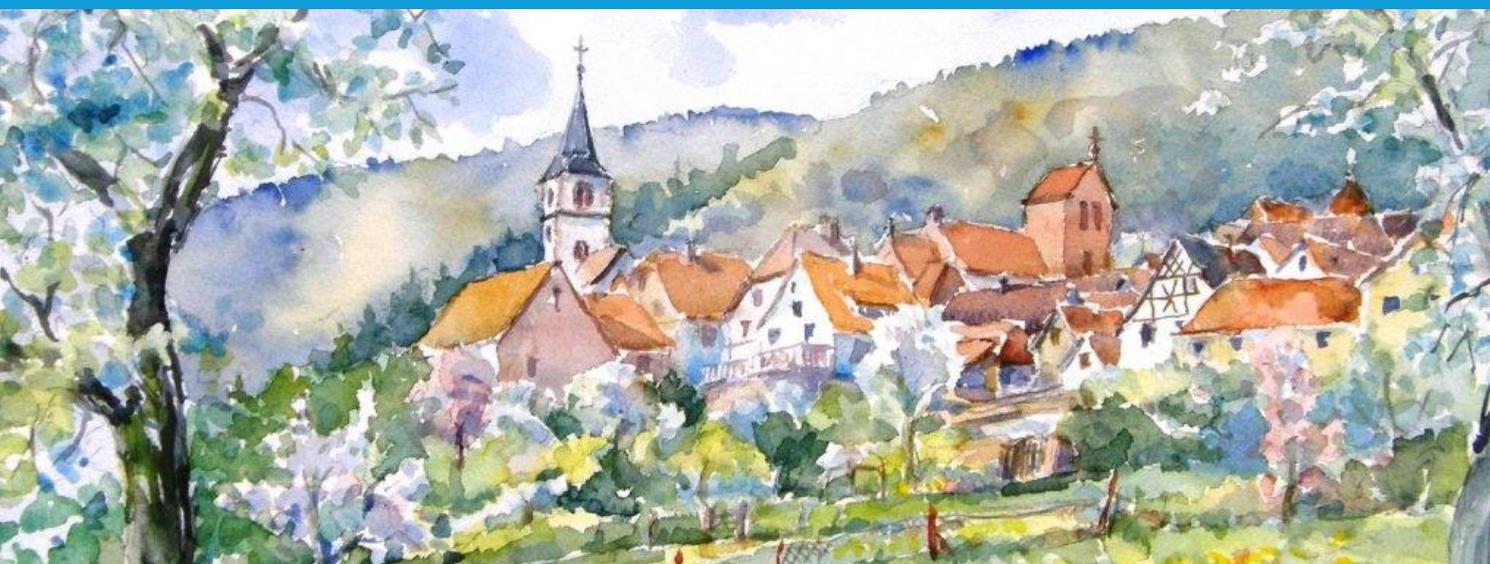
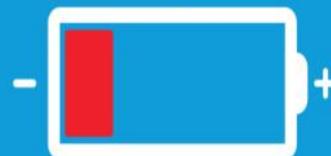
Le vendredi 24 mars de 16h30 à 20h00

ESPACE CUIRASSIERS

Place de la castine - 67 110 Reichshoffen

Le lundi 17 avril de 16h30 à 20h00

RÉSERVES FAIBLES



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, DALL.E, Ernest Barth, Jean Levatic